

Crise sécuritaire et contraintes d'accès au foncier dans la commune rurale de Chetimari au Niger

Security crisis and land access constraints in the rural commune of chetimari in niger

Kabirou SOULEY

Département de Géographie, FLSH, Université André Salifou de Zinder, Niger.

Email : kabsoul@gmail.com

Résumé : La crise sécuritaire qui sévit dans la région du lac Tchad depuis 2009 a provoqué l'une des urgences humanitaires les plus graves en Afrique. Au Niger, les premières attaques du groupe terroristes Boko Haram datent de 2015 et se poursuivent actuellement. La présente recherche est d'analyser les impacts de la crise sécuritaire sur le foncier dans la Commune Rurale de Chétimari, de la Région de Diffa au Niger.

La démarche méthodologique utilisée est axée sur la recherche documentaire, les travaux de terrain, la phase de traitement et analyse de données. Les enquêtes quantitatives et qualitatives ont été effectuées. Un échantillon aléatoire de 100 personnes, réparties en 24 femmes et 76 hommes, dans les villages de Gagamari, Boudouri et Kargamari a été déterminé.

Les résultats révèlent que plus de 85 % des personnes interrogées ont dû abandonner au moins une activité, et 85 % des éleveurs, 91 % des agriculteurs et 100 % des pêcheurs ont modifié leur activité. Les pratiques d'approvisionnement en bois de chauffe ont aussi profondément changé, particulièrement du fait de l'augmentation de la pression anthropique avec l'arrivée des populations déplacées, réfugiées et retournées. De plus, les zones boisées sont souvent les espaces contrôlés en priorité par les groupes armés et donc difficilement accessibles. La rareté de la ressource foncière provoquée par cette situation accentue les conflits dans la zone. Les raisons de ces conflits se résument aux dégâts sur les cultures selon 35 % des enquêtés, le grignotage des limites des champs (29%), l'usage des points d'eau (18%) et le vol de la récolte (18% des enquêtés). Ainsi, telles qu'elles se présentent, les mesures sécuritaires ne parviennent pas, pour le moment, à garantir le droit d'accès aux ressources foncières à de nombreuses populations dans la commune de Chétimari.

Mots clés : Commune Rurale de Chétimari, impacts, crise sécuritaire, foncier

Abstract : The security crisis that has plagued the Lake Chad region since 2009 has caused one of the most serious humanitarian emergencies in Africa. In Niger, the first attacks by the terrorist group Boko Haram date back to 2015 and are still ongoing. The present research is to analyze the impacts of the security crisis on land tenure in the rural commune of Chétimari, in the Diffa Region of Niger.

The methodological approach used is based on documentary research, fieldwork, and data processing and analysis. Quantitative and qualitative surveys were conducted. A random sample of 100 people, divided into 24 women and 76 men, in the villages of Gagamari, Boudouri and Kargamari was determined.

The results reveal that more than 85% of the respondents had to abandon at least one activity, and 85% of the herders, 91% of the farmers and 100% of the fishermen changed their activity. Fuelwood procurement practices have also changed dramatically, particularly

as a result of increased human pressure with the arrival of displaced, refugee and returnee populations. In addition, wooded areas are often the areas most controlled by armed groups and therefore difficult to access. The scarcity of land resources caused by this situation accentuates the conflicts in the area. The reasons for these conflicts can be summarized as crop damage (35% of respondents), the nibbling of field boundaries (29%), the use of water points (18%), and crop theft (18% of respondents). Thus, as they stand, security measures are not yet able to guarantee the right of access to land resources for many people in the commune of Chétimari.

Keywords : Rural Commune of Chétimari, impacts, security crisis, land

Introduction

Depuis 2014, la crise sécuritaire qui sévit dans la région du lac Tchad a provoqué l'une des urgences humanitaires les plus graves au monde, avec 10,7 millions de personnes qui dépendent de l'aide humanitaire, dont près de 4,5 millions de personnes déplacées, réfugiées et rapatriées (INSUCO, 2020, p. 19). Les origines de la crise ont été analysées dans plusieurs ouvrages de référence (M. A. Perouse de Montclos, 2020, p. 179 ; C. Seignobos, 2018, p. 103 ; E. Chauvin et al., 2020, p. 3), qui montrent sa complexité et son caractère multifactoriel. A partir de 2009, une insurrection menée par le groupe islamiste Boko Haram (« l'éducation occidentale est un péché » en haoussa) a été violemment réprimée par l'armée à Maiduguri (Etat du Borno au Nigeria). Le conflit s'est alors étendu à l'ensemble de la région par l'ampleur des recrutements locaux et des violences perpétrées dans les territoires frontaliers du Nord du Nigeria (M. Abdourahamani et al., 2019, p. 231). Ce phénomène s'explique par une diversité de facteurs. Il s'agit des tensions foncières locales, des crispations identitaires et culturelles régionales. En plus, les États ont été défaillants dans leurs marges territoriales caractérisées par la faiblesse de l'offre en services publics et une perte de légitimité auprès des populations (H. Kiari Fougou, 2018, p. 4).

A l'image des autres pays de la Région du Lac Tchad, le Niger est directement menacé par les groupes armés de Boko Haram qui ont fait plusieurs incursions dans la Région de Diffa (H. Kiari Fougou, 2020, p. 165). Ainsi, depuis 2013, l'insécurité liée à la secte Boko Haram a provoqué le déplacement de milliers de réfugiés, des déplacés internes et des retournés, contraints d'abandonner leurs terres et aux actifs agricoles (Ocha, 2020, p. 6). Cette insécurité a désorganisé la dynamique des activités productives de la Région Diffa (A. Luxereau et al., 2008, p. 12). Située dans la Région de Diffa, la Commune Rurale de Chétimari constitue l'une des zones les plus concernées par les attaques terroristes de la secte Boko Haram. Avant d'être désertée en raison de l'insécurité et de l'état d'urgence décrété en 2015, cette zone frontalière était le poumon économique de la commune. Les cultures irriguées (principalement poivron et riz, et plus récemment une grande diversité de cultures maraîchères) s'y sont développées depuis plusieurs décennies à destination des grands centres de consommation régionaux, notamment au Nigeria. Cela inscrivait la commune dans les échanges marchands et de main-d'œuvre au cœur du fonctionnement du système régional (Resilac, 2019, p. 11). Depuis 2015, cette commune connaît l'installation de populations déplacées. Les réfugiés nigériens sont arrivés les premiers, puis les déplacées des rives du lac Tchad installés le long de la route nationale n°1, mieux sécurisée par l'armée (M. Tchangari et I. Diori, 2016, p. 21).

A l'extérieur de ces « zones rouges », les autorités traditionnelles ont reculé au profit des autorités administratives en charge de la gestion de la crise. L'augmentation localisée de populations déplacées, l'inaccessibilité à certaines ressources, la vulnérabilité de certaines

catégories de population ont provoqué des changements dans les modes d'accès aux terres et aux ressources naturelles. Ainsi, il convient de mieux de comprendre cette situation pour intervenir en faveur d'une relance économique régionale et d'une transition d'un régime d'aide humanitaire au développement. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude portant sur « Impact de la crise sécuritaire sur le foncier dans la Commune Rurale de Chétimari, Région de Diffa au Niger ».

1. Milieu d'étude

La Commune de Chétimari est située dans le Département de Diffa, Région de Diffa. Elle est traversée par la RN°1 sur 25 km, et distante de 1 345 km de Niamey. La figure 1 présente la localisation de la Commune Rurale de Chétimari.

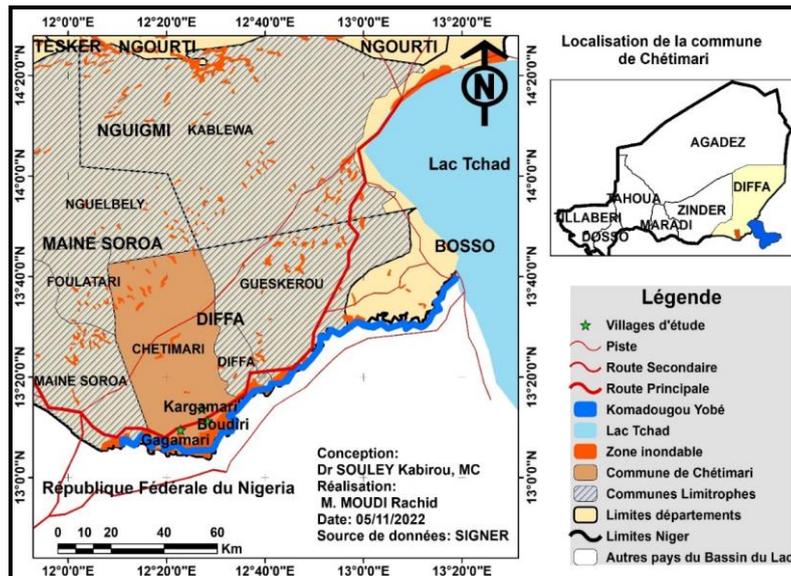


Figure 2 : Localisation de la Commune Rurale de Chétimari

Cette Commune est limitée au nord par les communes de N’Guelbely et Kabaléwa, au sud par la République Fédérale du Nigeria (Etat de Borno) sur plus de 20 km, matérialisés par la rivière Komadougou Yobé, à l’est par les communes de Gueskérou et Diffa et à l’ouest par les communes de Maïné Soroa et Foulatari. En effet, Chétimari est à l’heure actuelle à la fois chef-lieu de Commune et de canton (chefferie traditionnelle) et couvre une superficie de 2.566 km².

La population est estimée à 65 449 habitants dont 32 982 hommes (50,39%) et 32 467 femmes (49,61%), avec une densité de 26 hbts /km² principalement composée des ethnies Manga, Kanouri, Peuhls, Haoussa et arabes Mohamid (RGP/H, 2012). Sur le plan administratif la Commune de Chétimari compte 154 villages administratifs.

2. Méthodologie

La méthodologie de recherche comprend trois étapes à savoir la recherche documentaire, les travaux de terrain, la phase de traitement et d’analyse de données. La recherche documentaire a porté sur des documents de divers ordres (articles, mémoires et rapports

d'activités) traitant ainsi de la question de la crise sécuritaire à travers la Région du Lac Tchad, spécifiquement au Niger et la Région de Diffa.

Pour les travaux du terrain, le choix des villages cibles a été facilité par le responsable de la commission foncière (COFOCOM). Trois critères ont été retenus à savoir la catégorie des populations résidentes (déplacés, retournés, non déplacés, réfugiés), les activités pratiquées (agriculture, élevage, maraichage, pêche, exploitation de bois) et la récurrence des conflits d'usage. Ainsi, trois villages ont été identifiés (Gagamari, Boudouri et Kargamari) tous situés la zone rouge.

Les enquêtes quantitatives et qualitatives ont été effectuées. Un échantillon aléatoire de 100 personnes, réparties en 24 femmes et 76 hommes, dans les villages de Gagamari, Boudouri et Kargamari a été déterminé. Les interviewés sont par ordre d'importance composés des autochtones (48 %), des déplacés (36%), des revenus (10%) et enfin des migrants (6%). Pour les enquêtes qualitatives, des entretiens ont eu lieu avec 13 personnes ressources (le Maire, le COFOCOM, trois conseillers élus issus des trois villages échantillons, deux représentants par activité économique agriculteurs, éleveurs et pêcheurs et enfin deux représentants de la chefferie traditionnelle). Compte tenu du contexte d'insécurité, ces personnes ressources ont effectué le déplacement de Diffa pour les entretiens. Par mesure de prudence, les enquêteurs ont fait des allers et retours entre les chefs-lieux de communes et les villages cibles. Deux entretiens ont également été réalisés avec les deux juges au tribunal qui s'occupent du règlement des conflits liés à la gestion et l'exploitation des ressources naturelles dans la région de Diffa.

Les données ont été traitées avec Kobo collect puis transférées sur Excel pour la réalisation des graphiques. Les données qualitatives ont été dépouillées manuellement. Les cartes contenues dans le document ont été réalisées avec le logiciel ArcGIS 10.4.

3. Résultats

Les résultats obtenus sont constitués de l'identification des groupes d'acteurs usagers du foncier, les acteurs de la gestion foncière, les modalités d'accès aux terres et ressources naturelles, les conflits d'usage et leurs modes de règlement et les conséquences de la crise sécuritaire sur le foncier dans la Commune de Chétimari.

3.1 Groupes d'acteurs usagers du foncier : terres et ressources naturelles

Les principales ressources naturelles de la Commune Rurale de Chétimari sont composées des terres agricoles (lit de la Komadougou, les cuvettes et les terres dunaires), les ressources en eau (les eaux de la Komadougou, les mares, les forages, les puits) et les ressources végétales (le peuplement végétal de la vallée de la Komadougou, les aires de pâturages, les arbres de la zone dunaire). L'ensemble de ces différentes ressources donne les différentes catégories des acteurs usagers de la commune qui sont regroupés dans la figure 2.

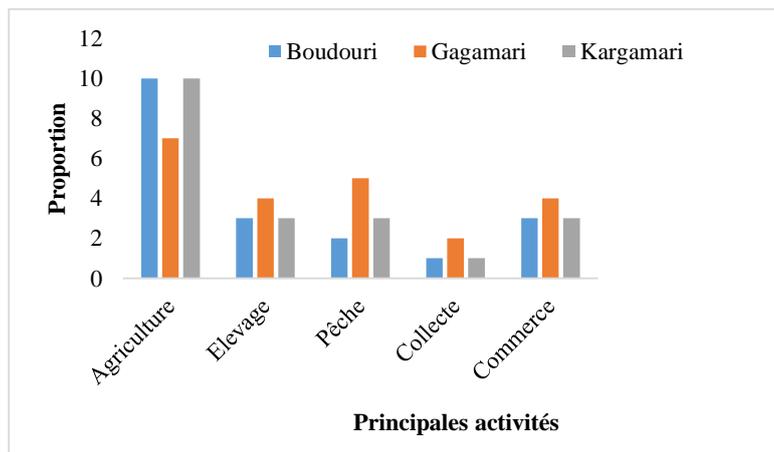


Figure 2 : Principales activités pratiquées dans les trois villages à Chétimari
Source : Enquêtes terrain, 2021

De par les résultats des enquêtes par ordre d'importance, 44 % pratiquent l'agriculture, 20 % font la pêche, 16 % sont des éleveurs, 12 % sont des commerçants et 8 % collectent du bois (bois mort et charbon).

3.2 Acteurs de la gestion foncière

La Commune de Chétimari est située dans la zone agricole. Il existe trois types de terres à savoir les terres de la vallée de la Komadougou (au sud), les terres de Kaoula ((zone très boisée du centre comprise entre la vallée de la Komadougou au sud et la zone nord désertique) et les terres inter dunaires (au nord). Au niveau de la Komadougou, officiellement du lit majeur jusqu'à 25 m appartient à l'Etat. Traditionnellement ces terres sont la propriété des premiers occupants (les autochtones). Chaque famille dispose de son espace au niveau de la vallée. Les terres de Kaoula sont sous la coupe de l'autorité traditionnelle (le chef de canton et chef du village). Toute forme d'exploitation agricole est soumise à son autorisation à travers un prêt. Les champs inter dunaires appartiennent aux autochtones et proviennent du « premier coup de hache » (défrichement). Il constitue le mode d'accès originel à la terre. Il est en général le fait des groupes sociaux arrivés et installés les premiers sur le lieu. Le défrichement confère automatiquement le droit de propriété et de la mise en valeur.

3.3 Acteurs Modalités d'accès aux terres et ressources naturelles

3.3.1 Différentes modalités d'accès à la terre

A l'issue des enquêtes qualitatives, cinq principaux modes d'accès à la terre par ordre d'importance prévalent dans la Commune Rurale de Chétimari à savoir :

- l'héritage consiste à un transfert de terre d'un défunt usager (père, oncle, etc.) à un héritier légitime. Lorsqu'un exploitant décède, ses droits d'usage sur une terre sont transmis à un héritier qui peut être le fils, le neveu, le frère, etc. Il accède aux droits fonciers dont jouissait ce dernier de son vivant. Il demeure le principal mode d'accès des autochtones.
- le prêt intervient entre les autochtones et les réfugiés et/ou déplacés venus à la suite de la crise sécuritaire. Le contrat du prêt le plus souvent verbal, peut-être de durée déterminée (renouvelable chaque année). Il se passe généralement devant des témoins (le chef du

village et sa cour). L'emprunteur est tenu de verser annuellement une dîme symbolique (rendement agricole). La dîme constitue une reconnaissance morale de l'emprunteur vis-à-vis du propriétaire.

- le don est un transfert des droits d'usage à une autre personne. A Chétimari, il se fait le plus souvent entre deux personnes d'une même famille au même titre que la vente de la terre. Cette stratégie consiste à conserver le patrimoine foncier dans la famille.

- la vente des terres : les agriculteurs autochtones pratiquent la vente de la terre. Les chefs de familles économiquement vulnérables, qui ne disposent pas de ressources nécessaires pour assurer le besoin alimentaire de leurs familles dans un contexte d'insuffisance alimentaire chronique, peuvent recourir à cette pratique. A Chétimari, elle se fait exclusivement entre autochtones. L'achat de terre confère le droit exclusif de propriété à l'acheteur et ses ayants droits peuvent en hériter. Selon les enquêtés, si la vente est généralisée dans un village elle entraîne des inégalités foncières et socio-économiques et la montée des tensions foncières.

- le métayage est pratiqué dans la commune de Chétimari. Il concerne aussi bien les terres de la Komadougou que les terres destinées aux cultures pluviales. Les autochtones propriétaires confient des terres aux réfugiés pour cultiver en échange d'une partie de la récolte. Cette redevance dépend des clauses de départ. Dans tous les cas, elle reste tributaire de la récolte obtenue.

3.3.2 Des dispositifs semi-formels de sécurisation foncière

De tous les modes d'accès à la terre, seule la vente fait l'objet d'un titre de droit délivré par la Commission Foncière Départementale (COFODEP). Selon le secrétaire de la Commission Foncière Communale (COFOCOM), malgré la sensibilisation, la population n'adhère pas jusqu'à présent à la formule du papier. Les paysans préfèrent toujours la formule traditionnelle sur la base de témoignage. La figure 3 présente les ventes données entre 2013 et 2019.

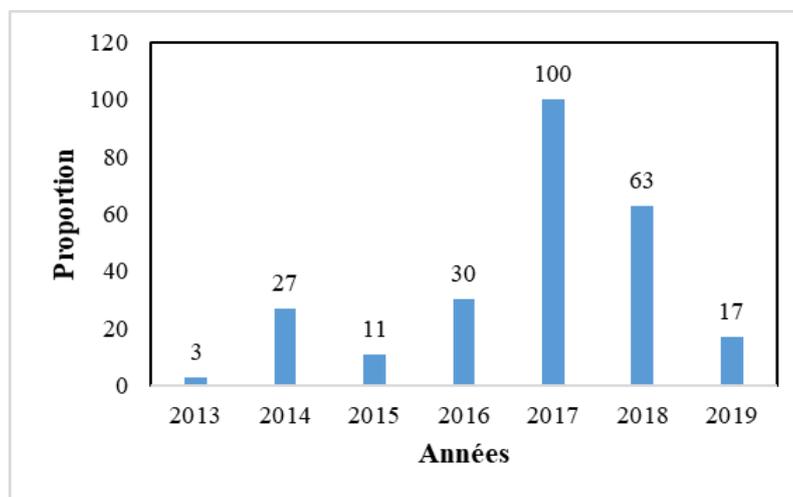


Figure 3 : Titres de vente délivrés par la COFOCOM

Source : Enquêtes terrain, 2021

La figure 3 montre que, de 2013 à 2019, deux cent cinquante-un titres de vente ont été donnés (base de données COFOCOM de Chétimari). Cela illustre l'importance des transactions foncières dans cette commune. Au cours de l'année 2017, cent ventes de terres ont été déclarées. En effet, beaucoup de paysans ont vendu leurs parcelles pour déménager à Diffa où ils pratiquent du commerce. Ce départ précipité est lié aux exactions de la secte Boko Haram.

3.3.3 Autre type d'accord entre les populations locales

Avant la crise sécuritaire, les transhumants peuls se rendaient au Nigéria et au Cameroun entre octobre et novembre pour rester pendant une à deux semaines dans la commune de Chétimari. Il existe des transhumants de gros ruminants et des ovins (les oudas). Lors de leur séjour sur le territoire communal, les autorités coutumières et l'administration les sensibilisent afin d'éviter les dégâts sur les cultures. L'accès aux ressources pastorales est libre. Ces transhumants sont accueillis par les éleveurs locaux. L'alliance et la réciprocité régissent les deux communautés qui ont en commun l'activité d'élevage.

3.4 Types de conflits fonciers et modalités de résolution

3.4.1 Types de conflits

La terre est la principale source de conflit et ceci pour plusieurs raisons. Le conflit naît de la volonté de chaque acteur de satisfaire ses intérêts. C'est pourquoi le repérage des acteurs est donc essentiel pour l'élaboration d'une typologie. La figure 4 présente les raisons des conflits fonciers dans la Commune Rurale de Chétimari.

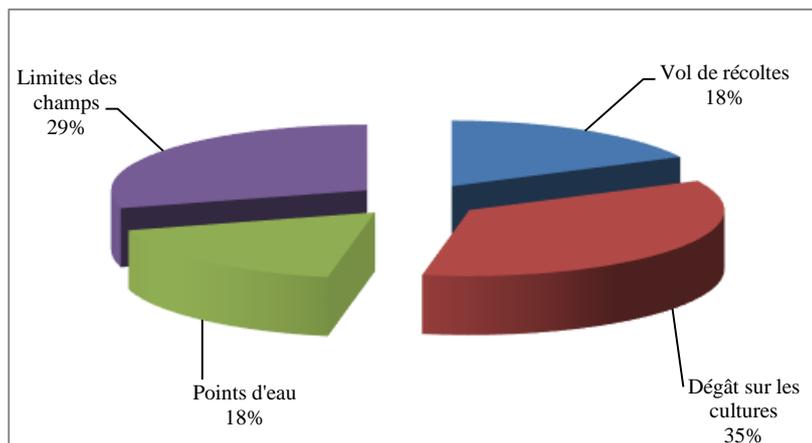


Figure 4 : Causes de conflit foncier dans la commune de Chétimari

Source : Enquêtes terrain, 2021

Les conflits opposent les agriculteurs entre eux (pour des questions d'héritage, de prêt, de métayage et de don), les agriculteurs et les éleveurs (les dégâts sur les cultures selon 35 % des enquêtés), les éleveurs entre eux (usage des points d'eau affirment 18% des enquêtés). A cela il faut adjoindre le conflit lié au vol de la récolte selon 18 % des enquêtés. Plusieurs raisons entraînent l'éclatement du conflit entre agriculteurs. Le partage inégalitaire de l'héritage foncier entre les ayants droits suscite des contestations au sein d'une même famille. Le refus de restituer les terres prêtées est également source de conflit.

Le non-respect des clauses du métayage et la tentative d'appropriation de la parcelle par le métayer conduit à un conflit. Le grignotement des limites de la parcelle voisine, surtout de la vallée de la Komadougou, entraîne des conflits souvent ouverts. En outre, selon 29% des enquêtés, la vente des terres familiales par des jeunes peut être remise en cause par la famille.

Le deuxième type de conflit est celui qui oppose les agriculteurs aux éleveurs. Il est le plus fréquent dans la commune de Chétimari. Cela est dû à sa position stratégique pour les éleveurs (zone d'accueil et de transit des transhumants). Ainsi, ce type de conflit est causé par les éleveurs transhumants et dans une moindre mesure les éleveurs locaux. Il intervient généralement au retour de la transhumance pendant la saison des pluies. Ce type de conflit peut également intervenir en saison sèche, au moment du départ en transhumance où la vallée de la Komadougou, servant d'aire de pâturage (bourgoutière) pour les animaux, est en même temps utilisée pour les cultures maraîchères et la riziculture.

Le troisième type de conflit est celui qui oppose les éleveurs eux-mêmes, autour des points d'eau d'abreuvement des bœufs. Ce problème est causé essentiellement par le non-respect des tours des éleveurs lors de l'abreuvement. Le dernier type de conflit est dû aux vols des récoltes au niveau de la Komadougou pratiqués par des jeunes autochtones. Une fois identifiés, ces jeunes sont convoqués à la gendarmerie pour restitués la récolte.

3.4.2 Mode de résolution des conflits

Il existe quatre instances de règlement des conflits dans la commune de Chétimari. Il s'agit par ordre du chef du village, du chef de canton, de la gendarmerie et de la justice. La première instance de règlement de conflit foncier est l'autorité coutumière (figure 5).

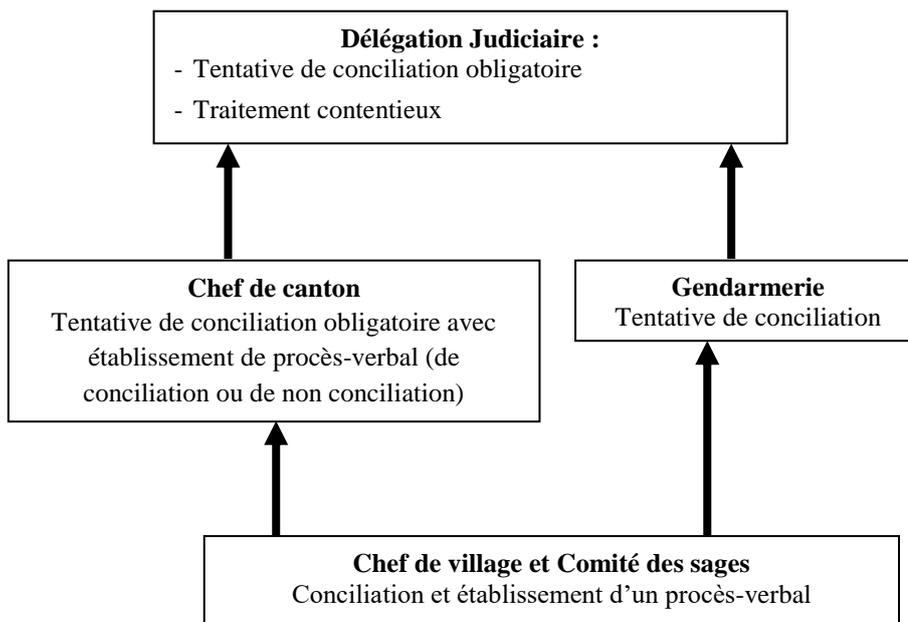


Figure 5 : processus de règlement des conflits entre acteurs

Source : Enquêtes terrain, 2021

Le fréquent recours à cette instance coutumière s'explique par des raisons d'accessibilité géographique et culturelle. En cas de dégâts, la procédure de conciliation est prônée. Elle consiste à faire constater les dommages par un comité de sages assez représentatif de toutes les couches socio-professionnelles du village. En cas de revendication de propriété d'un champ (problème d'héritage, prêt, métayage, don), on procède directement à l'écoute des plaignants en présence de témoins et des sages qui entourent le chef de village. La partie insatisfaite de la décision prise par son chef de village peut faire appel au niveau du chef de canton. Ce dernier est supposé avoir plus d'autorité pour trancher et mettre fin au conflit. Lorsqu'une décision finale est prise et acceptée par les deux parties, tous les participants sont pris à témoin pour sa mise en application immédiate. Normalement un procès-verbal de conciliation ou de non conciliation signé par les deux parties est établi ; ce qui n'est pas toujours disponible. C'est pourquoi il est difficile d'obtenir des chiffres sur les conflits traités par la chefferie traditionnelle puisque le règlement est le plus souvent verbal.

Les jugements coutumiers qui ont échoué sont transmis à la justice par les plaignants. A ce niveau, après la consultation du procès-verbal de non conciliation dressé par le chef coutumier le juge tranche en rendant un jugement qui lie toutes les deux parties. Les conflits qui parviennent à la gendarmerie (auxiliaire de justice) sont pour la plupart ceux qui se sont soldés par un affrontement entre les deux parties. L'étape des autorités coutumières est systématiquement brûlée dans ce cas. Lorsqu'il s'agit de cas de violence physique, avec blessure et/ou mort d'homme, les protagonistes sont envoyés à la brigade de la gendarmerie et ensuite à la justice.

3.5 Conséquences de la crise sécuritaire sur le foncier dans la Commune de Chétimari

La proportion des activités liées aux ressources foncières (agriculture, élevage, pêche et bois) est nettement plus faible dans la zone d'étude à cause de l'insécurité. Les impacts sur les systèmes d'activité sont ainsi très nettement contrastés, et sont d'autant plus grands que l'on se rapproche des zones d'insécurité. Parmi les personnes interrogées, plus de 85 % ont dû abandonner au moins une activité, et 85% des éleveurs, 91% des agriculteurs et 100% des pêcheurs ont changé de professions. Les pratiques d'approvisionnement en bois de chauffe ont aussi profondément changé, particulièrement du fait de l'augmentation de la pression anthropique avec l'arrivée des populations déplacées, réfugiées et retournées. De plus, les zones boisées sont souvent celles contrôlées en priorité par les groupes armés et donc difficilement accessibles.

3.5.1 Blocages et concentrations dans la commune de Chétimari

Parmi les communes directement impactées par la crise sécuritaire, la particularité de Chétimari est que les populations hôtes n'ont pas été déplacées et que toutes les autorités administratives et traditionnelles sont restées en place. La conflictualité liée à l'accès aux ressources est essentiellement due au cumul de l'augmentation de la pression anthropique localisée le long de la route nationale n°1 qui la traverse d'est en ouest dans sa partie sud et à l'impossible accès aux ressources en terres de décrue et en bois dans les zones non sécurisées. La commune de Chétimari enregistre aussi les taux les plus importants des conflits et d'abandons d'activités (Tableau 1) par les populations déplacées mais aussi par les originaires. Cette situation a des répercussions profondes sur la diversification des activités qui était en cours dans les villages observés. Ainsi, 52,5% des personnes ont abandonné une activité de commerce ou de service. Le marché de Gagamari, d'importance régionale et relais avant l'exportation au Nigeria, a subi un coup dur. Le manque à gagner

des familles concernées a des lourdes conséquences sur les budgets familiaux et l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles.

Tableau 1: Conflits et abandons d'activités dans la commune de Chétimari

| | | | |
|---|-------------|--|--------------|
| % estimant les conflits plus nombreux | 90,2 | % abandon d'activité | 78,7 |
| Parcelles agricoles | 83,6 | Agriculture | 13,1 |
| Zones de pêche | 4,9 | Élevage | 14,8 |
| Collecte de bois | 45,9 | Commerce, service | 52,5 |
| % modification activités agricoles | 83,8 | % modification activités élevage (éleveurs) | 100,0 |
| Difficulté d'accès aux champs | 18,9 | Difficulté d'accès physique aux pâturages | 30,8 |
| Changement des types de culture | 32,4 | Concurrence avec l'arrivée de nouveaux éleveurs | 23,1 |
| Changements climatiques | 51,4 | Baisse de qualité des pâturages | 30,8 |
| Animaux ravageurs | 59,5 | Disponibilité du fourrage | 30,8 |
| Forte demande du foncier agricole par les déplacés | 0,0 | Prix élevé du fourrage | 84,6 |
| Manque des moyens financiers | 10,8 | Insécurité (groupes armés) | 15,4 |
| | | Manque de moyens financiers | 61,5 |
| % modification activités bois | 82,0 | Autres | 23,1 |

Source : Enquêtes terrain, 2021

Avec l'insécurité qui y sévit depuis 2015, beaucoup des personnes ont été contraintes de modifier leurs activités. Pour l'agriculture, les raisons ne tiennent pas seulement à une difficulté physique d'accès aux champs, mais aussi aux aléas de l'agriculture. En raison d'une importante pluviométrie ces dernières années, les inondations de la Komadougou Yobé (2010, 2012, 2016 et 2019) ont forcé les habitants des quartiers inondés de certains villages périphériques de la vallée à se déplacer et ajouté, pour 2016 et 2019, des sinistrés aux réfugiés et déplacés internes. En 2019, l'eau est remontée le long des bras morts de la Komagougou Yobé à un niveau qui n'avait pas été vu depuis près de 100 ans selon un entretien avec le maire de la localité. Cette année aussi fut marquée par une recrudescence des ravages des criquets.

3.5.2 Impacts de la crise sécuritaire sur l'agriculture

Dans les trois villages d'étude, le nombre des parcelles est à mettre en relation avec l'importance des espaces-ressources devenus inaccessibles en raison de la crise sécuritaire. Dans cette zone, l'agriculture est devenue de plus en plus impossible paralysant ainsi les transactions sur les parcelles. En raison de l'impossible accès aux zones humides respectivement dans la Komadougou Yobé et les cuvettes nord et sud du lac Tchad, les systèmes de production ont été fortement impactés avec l'abandon de certaines activités, la réduction des mobilités et la concentration localisée des populations humaines et des animaux domestiques. Les changements observés dans la gestion foncière dépendent évidemment de la situation antérieure et du différentiel entre populations hôtes et déplacées. Les personnes revenues ou retournées essaient de retrouver les parcelles qu'ils ont en héritage. Le prêt des parcelles constitue l'accord privilégié entre les autochtones et les déplacés. Les contreparties sont négociées au début de la saison et restent toujours proportionnelles à la récolte. Ce type de transaction est peu sujet à des conflits.

Les transactions se font exclusivement au niveau des terres cultivées dans les espaces interdunaires et des cuvettes, car l'agriculture n'est plus possible dans la vallée de la Komadougou Yobé depuis 2015. Certains périmètres irrigués aux alentours de Diffa ont été sécurisés par l'armée à certaines périodes. Ce qui a permis la reprise de la culture du poivron à partir de 2019 grâce à l'assouplissement des mesures d'état d'urgence. Dans la commune de Chétimari l'insécurité dans la vallée est telle que « même l'armée n'y va pas » et les cultivateurs ne tentent pas d'y retourner. Toutes les cultures se sont donc reportées à l'extérieur de la vallée, principalement vers les cultures pluviales (céréales, niébé, arachides). Une production plus réduite de cultures maraîchères irriguées est encore possible dans les terres de cuvette par les populations hôtes (Kanouri), ou en métayage par les déplacés et réfugiés. Sur les parcelles observées, une seule est exploitée par un autochtone par irrigation.

La disponibilité en terres de cultures pluviales n'est pas sujette d'inquiétude pour les autorités coutumières et administratives car les potentialités de cette commune, entièrement situées dans la zone agropastorale, sont très grandes selon les entretiens. Cependant, les risques de dégradation environnementale en raison des défrichements et de la culture continue ne sont pas pris en compte, d'une part. D'autre part, les productions possibles sont restreintes et les rendements très bas : la sécurité alimentaire de la population hôte comme déplacées, est très fortement compromise.

3.5.3 Risques liés à la collecte du bois

Dans un contexte où les habitants se sont fortement paupérisés, le charbonnage et la vente de bois sont des activités alternatives couramment observées. Il est ainsi une activité essentielle pour les déplacés afin de gagner un peu d'argent « pour la sauce ». Cette activité a pris de l'ampleur dans la commune de Chétimari, mais sa pratique se fait dans un contexte de très forte insécurité qui la rend très risquée. Ainsi, 82 % des personnes interrogées considèrent que la collecte de bois est fortement perturbée en raison de la crise et 46 % estiment que les conflits liés à cette ressource ont augmenté.

Les prélèvements s'observent principalement dans la zone de Kaola qui est la plaine sablo-argileuse couvrant une grande partie de la commune au nord de la route nationale et, pour les plus téméraires, dans la vallée de la Komadougou Yobé. Selon le constat général issu des entretiens, l'activité n'est actuellement soumise à aucune règle : ni par les autorités administratives, qui n'interviennent plus dans la zone depuis le début de l'insécurité, ni par les autorités traditionnelles qui ne l'ont jamais fait.

Les groupes armés ne cherchent pas à contrôler la collecte de bois. En cas d'attaque, les forêts constituent les zones de repli des combattants de Boko Haram donc toute attaque de l'armée régulière s'accompagne d'une interdiction de la collecte pendant plusieurs jours.

3.5.4 Interruption des transhumances et blocage des éleveurs dans la commune

C'est en cherchant à comprendre les mouvements et la pression des éleveurs dans la commune que les enjeux de la plaine Kaoula prennent tous leurs sens. 100 % des éleveurs sédentaires interrogés (originaires, déplacés, retournés) estiment que cette activité a été modifiée, notamment en raison des difficultés d'accès aux pâturages (31 %), de la disponibilité en fourrage et de la baisse de qualité des pâturages (31 %) et surtout des prix élevés des fourrages (85%). Cette situation difficile s'explique non seulement par les difficultés d'accès aux pâturages de la vallée, mais aussi par la réduction des mobilités et la concentration beaucoup plus forte d'animaux dans la commune.

Les impacts des groupes armés sur l'élevage ont été très forts à partir des années 2010 dans le nord-est du Nigeria et ont eu des conséquences majeures sur les groupes d'éleveurs pratiquant la transhumance entre ces pâturages et ceux du Niger oriental. Depuis les attaques sur le sol nigérien en 2015 et la fermeture « de fait » de la frontière entre le Nigeria et le Niger par l'interdiction de circuler décrétée par l'état d'urgence dans ces deux pays, les transhumances se sont arrêtées. En plus du bétail et des petits ruminants détenus par les sédentaires, des groupes d'éleveurs peuls transhumants se sont retrouvés bloqués par la fermeture de la frontière en 2015. La transhumance nord-sud est remplacée, dans une moindre mesure, par une transhumance est-ouest. Les éleveurs restent dans la plaine de Kaola pour s'éloigner des zones d'insécurité, notamment la nuit, et emmènent leurs troupeaux en bordure de la Komadougou Yobé pendant le jour. En raison du pâturage qui s'épuise rapidement dans la plaine Kaola, beaucoup d'éleveurs sont obligés de prendre des risques pour emmener leurs animaux dans les pâturages verts (bourgoutières) de décrue dans la vallée, malgré l'insécurité.

L'accès aux pâturages dans la plaine Kaoula ne fait pas l'objet d'autorisations particulières, ni de la part des autorités traditionnelles ni administratives, et cela n'a pas changé avec la crise. Cependant, la pression animale entraîne des dégâts sur les cultures pluviales et maraichères. En revanche, l'accès aux pâturages de la vallée se négocie avec les groupes insurgés. Avant la crise, l'accès à ces pâturages était libre aussi, même s'il avait beaucoup diminué entre temps en raison de leur mise en culture. En 2020, il faut régler une taxe imposée par les groupes armés en payant une vache pour chaque troupeau de 30 têtes de bovins contre la délivrance d'un papier d'autorisation d'accès au pâturage pendant une année. En cas de non-respect de ces clauses, les animaux sont confisqués et les bergers assassinés. Cette situation empêche aux éleveurs la fréquentation de ces lieux de pâturages. La pêche au niveau de la Komadougou Yobe est contrôlée par les groupes insurgés qui interdisent tout accès aux pêcheurs. Seuls sont autorisés les pêcheurs qui travaillent dans leurs comptes et tous les produits de la vente leur reviennent.

4 Discussion

À l'issue des enquêtes, quatre principaux modes d'accès à la terre par ordre d'importance prévalent dans la Commune Rurale de Chétimari. Il s'agit de l'héritage, du prêt, du don de la vente et du métayage. Ces résultats confirment ceux de A. Luxereau et al. (2008, p. 14) qui ont trouvés que les prêts (contre 1 à 3 sacs au prêteur au moment de la récolte) étaient plus courants que les locations et le métayage. En effet, il ressort des résultats que de 2013 à 2020 deux cent cinquante-un titre de vente ont été donnés (base de données COFOCOM de Chétimari). Cela illustre l'importance des transactions foncières dans cette commune. Au cours de l'année 2017, cent ventes de terres ont été déclarées. En effet, beaucoup de paysans ont vendu leurs parcelles pour déménager à Diffa où ils pratiquent du commerce. Ce départ précipité est lié aux exactions de la secte Boko Haram. Ces résultats complètent les travaux de C. Seignobos (2018, p. 105) et E. Chauvin et al. (2020, p. 5) qui soulignent que depuis 2013, l'insécurité lié à la secte Boko Haram a provoqué le déplacement de milliers de réfugiés, des déplacés internes et des retournés contraint d'abandonner le droit à l'accès aux terres et aux actifs agricoles.

Dans la commune de Chétimari, la proportion des activités liées aux ressources foncières (agriculture, élevage, pêche et bois) est plus faible dans la zone d'étude. Les impacts sur les systèmes d'activité sont ainsi contrastés, et sont d'autant plus grands que l'on se rapproche des zones d'insécurité. Les résultats quantitatifs sont parlants. Parmi les personnes interrogées plus de 85 % ont dû abandonner au moins une activité, et 85% des éleveurs,

91% des agriculteurs et 100% des pêcheurs ont modifié leur activité. Ces résultats confirment ceux de M. Bertoncin et al. (2012, p. 20) et S. Anderson, 2008, p. 16), selon lesquels les cultures de décrue, irriguées, l'élevage, le commerce et la pêche sont souvent remplacées par la coupe de bois, de fourrage, le travail manuel.

En outre, des résultats d'enquête, il ressort que 82 % des personnes interrogées considèrent que la collecte de bois est fortement perturbée en raison de la crise et 46 % estiment que les conflits liés aux ressources ont augmenté. Aussi 100 % des éleveurs sédentaires interrogés (originaires, déplacés, retournés) estiment que cette activité a été modifiée, notamment en raison des difficultés d'accès aux pâturages (31 %), de la disponibilité en fourrage et de la baisse de qualité des pâturages (31 %) et surtout des prix élevés en fourrage (85%). Cette situation difficile s'explique non seulement par les difficultés d'accès aux pâturages de la vallée, mais aussi par la réduction des mobilités et la concentration beaucoup plus forte d'animaux dans la commune. Ces résultats confirment l'étude de A. Luxereau et al. (2008, p. 9) qui souligne que l'insécurité a désorganisé la dynamique des activités productives de la Région Diffa.

Conclusion

L'insécurité liée aux Boko Haram, a désorganisé les activités économiques au niveau de la Commune de Chétimari. Cela s'est traduit par l'interdiction de l'agriculture, de l'élevage et la pêche. Les Combattants de Boko Haram empêchent l'accès à la vallée de la Komadougou où se pratiquent toutes ces activités. Avec l'avènement des réfugiés, des déplacés et des retournés dans la commune on assiste à une pression sur les ressources naturelles accessibles. Cette situation a entraîné une montée des conflits entre les usagers. Le règlement de ces conflits se fait majoritairement par les autorités coutumières mais aussi la gendarmerie et la justice. Suite à la crise sécuritaire qui sévit, situation au niveau de la commune est très préoccupante. L'interdiction et/ou la restriction d'accès aux ressources foncières de la Komadougou a entraîné une reconversion professionnelle. Beaucoup de ménages se sont disloqués (exode, migration). On assiste à la perte du pouvoir des autorités coutumières et administratives. Ils n'ont aucun contrôle sur leur territoire administratif. Tous les villages situés au bord de la Komadougou ont été déguerpis et la population chassée plus au nord. Les Combattants de Boko Haram imposent leur volonté sur l'ensemble de la commune. Les modalités d'accès aux terres agricoles sont hétérogènes et conduisent les déplacés internes à exploiter essentiellement des parcelles d'1 ha ou moins en faire-valoir indirect. La conflictualité sur les parcelles très élevée est en nette augmentation au cours de ces deux dernières années et la proportion des conflits non résolus est importante. Les modalités de résolution des conflits semblent rester aux mains des conseils de famille et des autorités coutumières, très peu de conflits sont réglés par l'administration et aucun n'a été porté devant un tribunal.

Références bibliographiques

ABDOURAHAMANI Mahamadou et WAZIRI MATO Maman ; 2019, « De l'insécurité de Boko Haram au conflit intercommunautaire dans le lac Tchad. Le conflit Peul/Boudouma au Niger, In C. Raimond et al., Le Tchad des Lacs. Les zones humides sahéliennes au défi du changement global, IRD Editions, pp. 225-238.

- ANDERSON Steve, 2008. La contribution pastorale : les apports économiques de l'élevage mobile en milieu principalement agricole. Etude de trois communes dans le sud Diffa. ZFD, 68 p.
- BERTONCIN Marina et PASE Andrea ; 2012, « Autour du lac Tchad – Enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau », L'Harmattan, Paris pp 17-39.
- Emmanuel CHAUVIN, Olivier LANGLOIS, Christian SEIGNOBOS et Catherine BAROIN, 2020. Les insécurités dans le bassin du lac Tchad. Sociétés, violences et conflits. XVIIe colloque Méga-Tchad, Nice, 14-16 juin 2017, Editions IRD.
- INSUCO ; 2020. Étude régionale de recherche : Impacts contrastés de la crise sécuritaire sur les situations foncières dans la région du lac Tchad. Rapport d'étude du Projet RESILAC, 210 pages
- Jean-Pierre CHAUVEAU, Marc LE PAPE et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN., 2001. La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique : Implications pour les politiques publiques, dans : Winter G., (coordonnateur) J-P. Chauveau., G. Courade., J. Coussy, M. Le Pape et M. Lévy, Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralités des normes et jeux d'acteurs », Karthala-IRD, Paris, pp. 145-162.
- KIARI FOUGOU Hadiza et Jacques LEMOALLE ; 2019, « Évolution technologique et gestion d'un espace halieutique dans la cuvette nord du lac Tchad », In C. Raimond et al., Le Tchad des Lacs. Les zones humides sahéliennes au défi du changement global, IRD Editions, pp. 209-223
- KIARI FOUGOU Hadiza ; 2020, « Boko Haram, migrants forcés et conséquences économiques dans l'est du Niger », In E. Chauvin et al., Les insécurités dans le bassin du lac Tchad. Sociétés, violences et conflits, IRD Editions, pp. 161-172.
- KIARI FOUGOU Hadiza, 2018. Boko Haram, facteurs de recomposition socio-économique dans le lac Tchad (Niger) : « en Gudun Hidjira » et les ressources halio-agro-pastorales, les insécurités dans le bassin du lac, Université Nice Sophia Antipolis, actes du 17ème colloque international du réseau Méga-Tchad 14-16 juin 2017 à Nice en France, numéro spécial, 15 p.
- LUXEREAU Anne et al., 2008. Le poivron à Diffa (*Capsicum annum L.*). Atelier Mécanismes de valorisation des productions agricoles au Niger, IRD Editions, 25 p.
- OCHA, 2020. Aperçu des besoins humanitaires Niger, 11p.
- PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine ; 2020, « Faut-il négocier avec les djihadistes au Sahel ? » Politique étrangère, pp. 175-187.
- RESILAC, 2019. Rapport détaillé des résultats de l'enquête initiale de données (Baseline) dans la région de Diffa au Niger, 23 p.
- SEIGNOBOS Christian. ; 2018, « Chronique d'un siège (2). Boko Haram dans ses sanctuaires des monts Mandara et du lac Tchad ». Afrique contemporaine, 265 : 99-115.
- TCHANGARI Moussa., DIORI Ibrahim., 2016. Convoitises foncières dans le bassin du lac Tchad au Niger, Alternative Espace Citoyen, décembre 2016, 45 p.